



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Plan de soutien aux associations de solidarité
Les résultats de l'appel à projets en
Nouvelle-Aquitaine

Dossier de presse
15 avril 2021



Le mot de Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Contexte et enjeux

Un plan exceptionnel de soutien aux associations pour mieux accompagner les publics précaires

Résultats de l'appel à projets

2610 projets déposés dont 205 en Nouvelle-Aquitaine

Les lauréats

Dans chaque département, des projets innovants et des solutions opérationnelles

LE MOT DE FABIENNE BUCCIO, PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre de France Relance et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, une enveloppe financière de 100 M€ au niveau national dont 4,915 M€ déconcentrés au niveau de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, est consacrée à la mise en place de réponses rapides aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou de précarité premières victimes de la crise sanitaire et de la crise économique.

Il s'agit de soutenir les réponses d'ordre structurel, en encourageant l'innovation et la modernisation des dispositifs, qui prennent en compte la diversité des profils des personnes concernées, et donc, de leurs besoins ainsi que la durabilité environnementale et l'amélioration de la coopération locale entre les acteurs pour concrétiser les démarches participatives et mieux satisfaire les spécificités des territoires.

Les associations de Nouvelle-Aquitaine ont répondu en nombre. Elles ont présenté des projets innovants et pertinents, au plus près du terrain, afin de répondre aux besoins locaux et aux enjeux d'organisation qu'elles souhaitent porter.

43 dossiers ont été retenus parmi les 205 candidatures déposées.

Les choix des projets attestent de leur grande qualité pour répondre aux besoins des publics et de l'importance que l'État met dans la reconnaissance de votre action et de la place des associations et dans l'accompagnement des personnes en difficulté.

Ces projets démontrent l'ambition des associations de renforcer et d'adapter leurs réponses et leur organisation aux enjeux de cet accompagnement.

La commissaire à la lutte contre la pauvreté et les services déconcentrés de l'État suivront avec attention la mise en place de ces projets et leurs résultats dont je ne doute pas.

Je remercie tous les engagements au service de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine et également les porteurs de projets engagés dans le cadre du plan de relance.

Contexte et enjeux

**Un plan exceptionnel
de soutien aux
associations pour
mieux accompagner
les publics précaires**

100 M€ pour soutenir les associations de solidarité

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros, en complément des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'inscrivant dans le plan de relance national « France Relance ».

Ce plan de soutien a pris la forme d'un appel à projets proposé en novembre dernier, aux associations de la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui œuvrent notamment dans les domaines suivants :

- la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels ;
- l'accès aux droits ;
- le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

Des projets de modernisation, de numérisation et de réorganisation des associations pour améliorer l'efficacité de leur action auprès des plus précaires ont également été pris en compte.

Un appel à projets lancé aux niveaux national et territorial

L'appel à projets a pour objet de soutenir des projets d'envergure nationale (ou couvrant au minimum deux régions), autour des trois objectifs :

- développer des actions innovantes pour améliorer les services rendus aux personnes en situation de précarité : mieux guider, informer, conseiller et accompagner pour encourager l'autonomie dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.
- moderniser les dispositifs d'accès aux biens essentiels (alimentation et produits d'hygiène) des personnes en situation de précarité, pour éviter les ruptures d'accès aux biens.
- adapter les systèmes d'information et infrastructures des associations pour les rendre plus efficaces sur le plan environnemental et économique.

Il porte également sur des projets d'envergure régionale, intégrés dans les priorités définies par chaque région, en cohérence avec les axes nationaux.

Les deux tiers du budget de l'appel à projets sont réservés aux projets d'envergure régionale, un tiers pour les projets d'envergure nationale.

**Résultats
de l'appel à projets**

**2610 projets déposés
dont 205 en
Nouvelle-Aquitaine**

2610 projets déposés sur l'ensemble du territoire

2610 projets ont été déposés sur tout le territoire, dont 132 pour le seul niveau national : le nombre de candidatures déposées démontre l'intérêt que les associations ont porté à l'appel à projets. Il témoigne aussi de leur dynamisme et de leur créativité.

Compte tenu du succès de ce premier appel à projets et de la qualité des projets déposés au 15 janvier 2021, aussi bien au niveau national que régional, le ministère a décidé de débloquent d'emblée la totalité de l'enveloppe dès 2021 et, à ce stade, de ne pas lancer une seconde procédure d'appel à projets, comme initialement prévu.

Dans la région, 43 projets lauréats retenus pour un montant de 4 915 455 euros

Après instruction, 43 projets ont été retenus par le comité de sélection, présidé par la commissaire à la lutte contre la pauvreté.

En dépit du déblocage de la totalité des crédits, un grand nombre de dossiers n'ont pas pu être retenus, ce qui ne remet pas en cause l'intérêt et la pertinence des projets présentés.

Les premières conventions de subventions seront signées à partir d'avril 2021.

Modalités de sélection des projets

Après une instruction menée par les services départementaux et régionaux de l'État. Des avis et des priorisations ont été formulés par chaque département et au niveau régional en fonction de la pertinence, de l'importance et du caractère innovant des projets.

Le jury régional, présidé par la commissaire à la lutte contre la pauvreté et composé de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Régionale de l'Économie, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi et de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine a examiné chaque projet et retenu ceux qui correspondaient le mieux aux objectifs régionaux.

Ils vont permettre de déployer rapidement, dans le cadre de France Relance, des actions adaptées aux besoins des personnes et des territoires.

La sélection veille également à l'équilibre entre les départements au regard de leur population et du taux de pauvreté de chacun.

Les lauréats

**Dans chaque
département,
des projets innovants
et des solutions
opérationnelles**



Crédits : Réseau Cocagne

La lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels

- ① Achats de camions, pour l'accès aux aliments frais et la ramasse de produits en Charente et en Gironde ;
- ① Les Jardins de l'Aubréçay, lieu collaboratif du « bien vivre alimentaire » en Charente-Maritime ;
- ① Épicerie solidaire habitat jeunes en Corrèze ;
- ① « Le CABAS déambule », création d'une épicerie sociale solidaire mixte itinérante en Dordogne ;
- ① Café et jardin associatifs socio-culturels en Dordogne ;
- ① Modernisation d'une structure d'accueil de personnes précaires en Gironde ;
- ① Développement d'une épicerie solidaire en pays Foyen en Gironde ;
- ① Acquisition d'un nouveau local pour une plateforme départementale et le développement d'antennes associatives dans le Lot-et-Garonne ;
- ① Achat d'un fourgon pour améliorer la ramasse alimentaire en Lot-et-Garonne ;
- ① « BB coup d pouce » alimentation, parentalité, mobilité et inclusion numérique à destination des jeunes parents dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ① Achat d'un camion isotherme dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ① Distribution alimentaire informatisée sous forme de « drive », accompagnement social et prévention de la santé dans les Deux-Sèvres ;
- ① Centre Opérationnel de Solidarités et d'Initiatives (COSI) dans la Vienne.



L'accès aux droits et l'inclusion numérique

- ① « Aller ensemble vers, pour et avec les jeunes » dans la Creuse ;
- ① PRÉPASPORT, l'insertion et l'égalité des chances via le sport dans Les Landes ;
- ① Relais santé, lutte contre la fracture numérique, accès aux droits en pays agenais ;
- ① Le numérique inclusif en Albret en Lot-et-Garonne ;
- ① « L'inclusion numérique est aussi l'affaire des plus défavorisés : la dématérialisation ne doit laisser personne sur le bord de la route ! » dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ① Apprentissage des outils numériques pour les jeunes parents en Pyrénées-Atlantiques ;
- ① Écrivains publics et lutte contre l'illectronisme, dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ① 181 bonnes raisons de se rencontrer autour de la mission locale du Béarn ;
- ① Un consortium Mellois pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique dans les Deux-Sèvres ;
- ① « Tous connectés aux 3 Cités » dans la Vienne.

LES LAURÉATS

Dans chaque département, des projets innovants et des solutions opérationnelles



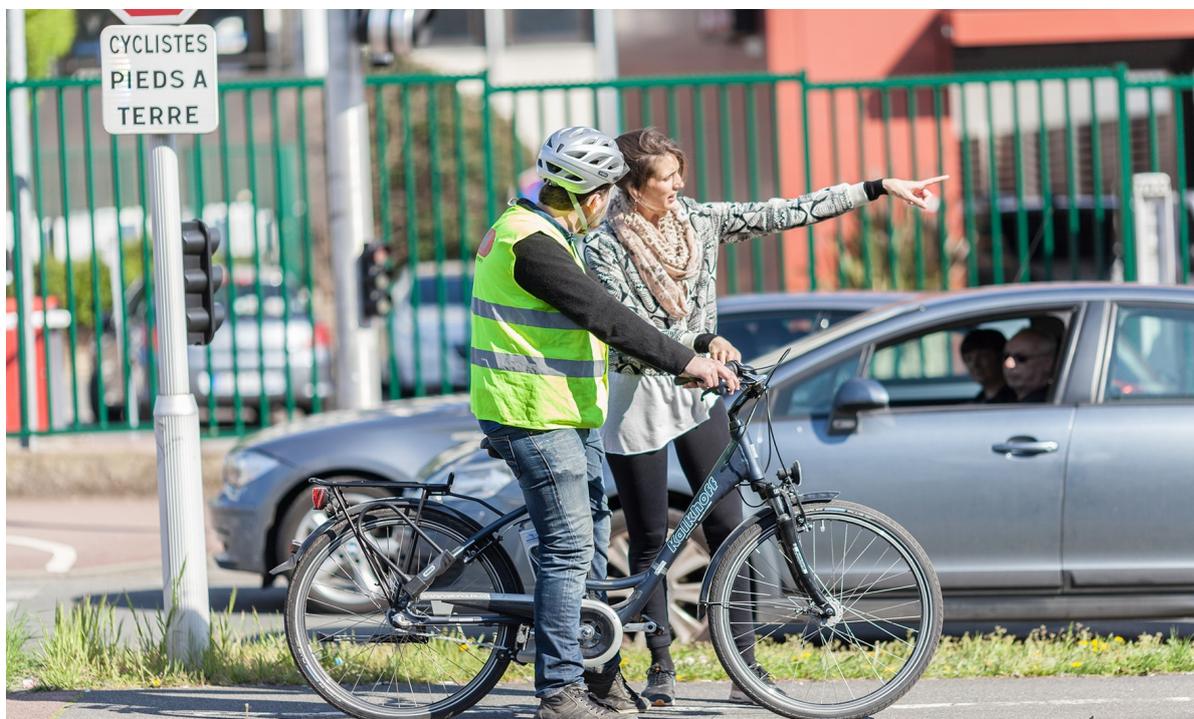
L'insertion des jeunes

- ① Soutien aux travailleurs sociaux accompagnant les personnes en situation de précarité de la région Nouvelle Aquitaine ;
- ① Sport & Insertion pour l'accompagnement vers l'insertion des jeunes déscolarisés ou sans emploi en Gironde ;
- ① « PREPAS SPORTS » en Gironde et dans Les Landes ;
- ① YOUNG CAFE ET FABRIK A PROJETS sur les communes rurales du Grand Dax
- ① « 181 bonnes raisons de se rencontrer » dans les Pyrénées-Atlantiques ;



Le soutien aux familles

- ① Développement de solutions d'accueil et d'accès à l'emploi pour un public en situation de précarité et en charge d'enfant de moins de 3 ans en Gironde ;
- ① Parentalité, mobilité et inclusion numérique dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ① Une crèche à vocation sociale en Haute-Vienne ;



La mobilité solidaire

- ① Développement de plateformes d'éco-mobilité inclusive sur le territoire de Nouvelle Aquitaine ;
- ① Déploiement de solutions de mobilité pour l'emploi et l'inclusion en Nouvelle-Aquitaine ;
- ① Les AMIS solidaires, véhicules partagés en Ruffécois
- ① Modernisation d'un parc de location d'urgence et réduction de l'impact climatique d'un pôle Mobilités solidaires en Charente ;
- ① « La mobilité sociale et solidaire pour tous ! », un levier contre la pauvreté et l'exclusion - développement de la plate-forme Solutions Mobilité dans les Landes ;
- ① BB coup de pouce, auto-école sociale pour les jeunes parents en Pyrénées-Atlantiques
- ① La conciergerie rurale de Saint-Sauvant dans la Vienne.

LES LAURÉATS

Dans chaque département, des projets innovants et des solutions opérationnelles



L'accompagnement dans le logement

- ① Visites Santé Logement pour réduire l'impact sanitaire du logement en Nouvelle-Aquitaine ;
- ① « PASS' Logement » - plateforme accompagnement solutions Logement en Haute-Vienne.



D'autres initiatives retenues

- ① Extension, développement et pérennisation de permanences d'entraide administrative et juridique en Nouvelle-Aquitaine ;
- ① Rénovation des sanitaires d'un local d'accueil en Corrèze ;
- ① Terres équi'solidaires, Médiation équine en Dordogne ;
- ① Insertion sociale et professionnelle de jeunes de 14 à 30 ans par le parrainage de bénévoles actifs dans le monde du travail en Gironde ;
- ① Bureau mobile et restructuration de BSE : pour un accompagnement de proximité au plus près de la précarité en Haute-Vienne.

Conception réalisation : délégation interministérielle à la
prévention et à la lutte contre la pauvreté

